

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014**

Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - M. REAU - M. VENDERBECQ - Mme GAUTRON - M. FOIREST - M. DRIANCOURT - Mme FERREIRA - M. GENSE - Mme BRASSART - M. JUEN - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme LEMAIRE - Mme CLOOTS - Mme HERLEM - M. PYCK - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: Mme HAZEBROUCK représentée par Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. RAVAUD représenté par M. JUEN - Mme DUBOS représentée par Mme GAUTRON - M. DEPATIN Mme LEMAIRE - Mme TURQUET représentée par M. REBEYROLLE

Secrétaire de séance : Mme LEMAIRE, élue à l'unanimité,

En exercice : 29 Présents : 24 Pouvoirs : 5 Votants : 29

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Décisions du Maire

1^{er} octobre 2014 - Décision du Maire : Concert JONASZ – fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs d'entrée au spectacle comme suit :

- 39 € par personne en plein tarif
- 28 € par personne en tarif réduit

Le tarif réduit de 28 € est applicable aux demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes de moins de 18ans, *sur présentation d'un justificatif*, et le tarif plein de 39 € à toute autre personne.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de la culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

1^{er} octobre 2014 - Décision du Maire : Concert Lulu La Nantaise : fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs d'entrée au spectacle comme suit :

- 15 € par personne en plein tarif
- 10 € par personne en tarif réduit

Le tarif réduit de 10 € est applicable aux demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes de moins de 18 ans, *sur présentation d'un justificatif*, et le tarif plein de 15 € à toute autre personne.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de la culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

8 octobre 2014 - Décision du Maire : Marché d'entretien des Espaces verts de la Ville de Beaumont-sur-Oise – avenant n°1

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant n° 1 au marché d'entretien des espaces verts de la commune de Beaumont-sur-Oise afin de procéder à des suppressions de prestations et à des prestations supplémentaires entraînant une plus-value de 2 085,44 € HT fixant le nouveau montant du marché à 56 604,52 € HT comprenant la tranche ferme de 52 165,80 € HT ainsi que la tranche conditionnelle de 4 438,72 € HT.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

8 octobre 2014 - Décision du Maire : Marché de travaux – réhabilitation de l'Hôtel du Croissant – Maison du Patrimoine - Lot 2 : Menuiserie, bois – Avenant n° 2 – Entreprise TRECCANI et FILS

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant n° 2 du lot n° 2 (Menuiserie – bois) au marché de réhabilitation de l'Hôtel du Croissant – Maison du Patrimoine afin de procéder à des suppressions de travaux

entraînant une moins-value de 3 580,00 € HT fixant le nouveau montant du marché à 108 441,00 € HT.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

9 octobre 2014 – Décision du Maire : complexe sportif à Beaumont-sur-Oise -Lot 2 : Charpente – Ossature bois – Etanchéité – Entreprise RUBNER

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'ordre de service n° 02.03 du lot n° 02 au marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif afin de retenir les options suivantes :

Option n° 1 : Ajout d'un parement acoustique bois
en pignons des salles de sport : - 16 406,00 € HT

Option n° 6 : Ajout d'un parement acoustique bois en plafond : 20 405,00 € HT

Représentant un montant total pour ces deux options de : 3 999,00 € HT

Le nouveau montant du marché comprenant ces deux options est fixé à 806 032,28 € HT.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

14 octobre 2014 - Décision du Maire : Contrat avec la Société AMCO pour la maintenance des bornes de gestion du stationnement de courte durée

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat avec la société AMCO – 20, avenue de l'Aspre –30150 ROQUEMAURE– pour un montant annuel de 570,00 € HT soit 684,00 € TTC.

ARTICLE 2 :

Précise que ce contrat a pour but d'assurer la maintenance des cinq bornes de gestion du stationnement de courte durée ;

ARTICLE 3:

Précise que ce contrat est passé pour un an à compter du 9 octobre 2014 et qu'il se renouvellera automatiquement par reconduction expresse sans pouvoir excéder une durée totale de 3 ans. Il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée, trois mois avant la date anniversaire.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

14 octobre 2014 - Décision du Maire : Contrat avec la Société FND CARDIO COURSE pour la maintenance de trois défibrillateurs situés à l'Hôtel de Police, au Stade Gilles DEGENEVE et au Gymnase Henri MICHEL

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat pour chaque défibrillateur avec la société FND CARDIO COURSE – 10, allée du Prévent – 59175 TEMPLEMARS– pour un montant forfaitaire annuel de 50,00 € HT par défibrillateur.

ARTICLE 2 :

Précise que ce contrat a pour but d'assurer la maintenance de trois défibrillateurs situés à l'Hôtel de Police, au stade Gilles Degenève et au gymnase Henri Michel,

ARTICLE 3 :

Précise que ce contrat est passé pour un an à compter du 10 octobre 2014 et qu'il se renouvellera automatiquement par reconduction expresse. Il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée, un mois avant la date anniversaire.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

22 octobre 2014 - Décision du Maire : Mise à disposition d'un local dénommé "Maison du Commerce" sis 9, rue Henri Sadier, Place du Château à l'Union des Commerçants du Haut Val-d'Oise (U.C.H.V.O)

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre à disposition de l'association loi de 1901 « Union des Commerçants du Haut Val-d'Oise (U.C.H.V.O), pour une durée d'un an, le local dénommé « Maison du Commerce », sis, 9 rue Henri Sadier, Place du Château, 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

De conclure à cet effet une convention de mise à disposition de ce local avec l'association « Union des Commerçants du Haut Val-d'Oise » (U.C.H.V.O).

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

28 octobre 2014 - Décision du Maire : Vente d'une lampe de chevet au profit de Monsieur Jean-Michel GOUREVITCH – 3, rue des Genévriers – 95800 CERGY

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De vendre à Monsieur Jean-Michel GOUREVITCH demeurant 3, rue des genévriers – 95800 CERGY un meuble de type lampe de chevet, style bougie, couleur mauve satiné au prix de 20 euros.

ARTICLE 2 :

Que la vente dudit objet fait l'objet d'un titre de recettes d'un montant correspondant au prix de vente arrêté d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.

ARTICLE 3 :

D'autoriser la sortie du patrimoine communal et de l'actif communal le bien ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

29 octobre 2014 - Décision du Maire : Vente d'un bureau ministre et de fauteuils au profit de Monsieur Jean-Paul QUARANTA – 2, rue de Blairville – 62173 RIVIERE

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De vendre à Monsieur Jean-Paul QUARANTA demeurant 2, rue de Blairville – 62173 RIVIERE un meuble de type bureau ministre, style Directoire, (L : 165cm, H : 78cm, P : 83cm) et trois fauteuils Bergame vert amande, au prix de 800 euros.

ARTICLE 2 :

Que la vente dudit objet fait l'objet d'un titre de recettes d'un montant correspondant au prix de vente arrêté d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.

ARTICLE 3 :

D'autoriser la sortie du patrimoine communal et de l'actif communal le bien ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

5 novembre 2014 - Décision du Maire : Vente d'un meuble d'encoignure au profit de Monsieur Pierre LEGER – rue du Petit-Ry, 67 – 1340 OTTIGNIES - Belgique

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De vendre à Monsieur Pierre LEGER un meuble de type meuble d'encoignure, style Directoire, (L : 74cm, H : 90cm) au prix de 45 euros.

ARTICLE 2 :

Que la vente dudit objet fait l'objet d'un titre de recettes d'un montant correspondant au prix de vente arrêté d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.

ARTICLE 3 :

D'autoriser la sortie du patrimoine communal et de l'actif communal le bien ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

5 novembre 2014 - Décision du Maire : Livre « histoire de Beaumont-sur-Oise » : mise en vente et fixation du tarif

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre en vente et de fixer le prix de vente de cet ouvrage à 65€ l'exemplaire.

ARTICLE 2 :

D'autoriser la sortie du patrimoine communal et de l'actif communal du bien ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame le Chef du Service culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

5 novembre 2014 - Décision du Maire : Salon du jouet : fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer l'occupation des 2 mètres linéaires au prix de 16€00 TTC.

ARTICLE 2 :

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité.

ARTICLE 3:

Madame la Directrice Générale des Services, Madame le Chef du Service culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

7 novembre 2014 - Décision du Maire : Vente d'une bibliothèque au profit de Monsieur AUVRAY Alain, 14 rue de Bourgogne, 27000 EVREUX

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De vendre à Monsieur AUVRAY Alain un meuble de type bibliothèque, style Directoire, (L : 210cm, H : 205cm, P : 45cm) au prix de 300 euros.

ARTICLE 2 :

Que la vente dudit objet fait l'objet d'un titre de recettes d'un montant correspondant au prix de vente arrêté d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.

ARTICLE 3 :

D'autoriser la sortie du patrimoine communal et de l'actif communal le bien ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'Autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre, relative à la mise à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale de son véhicule 9 places au bénéfice du service jeunesse de la ville de Beaumont-sur-Oise selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.

2014-122 INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%.

Article 2 :

La présente délibération du 27 novembre 2014 est reconduite de plein droit annuellement.

Article 3 :

D'imputer la recette au budget sur le compte 10223

2014-123 TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE LA RUE BASSE DE LA VALLEE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents liés à la mise en œuvre de cette opération (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme)

Article 2 :

D'Adopter le plan de financement ainsi présenté,

Article 3 :

De s'engager à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée.

Article 4 :

De s'engager à financer la part des travaux restant à sa charge.

Article 5 :

De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

2014-124 CULTURE – CINEMA - MODE DE PAIEMENT - CONVENTION AVEC LA SOCIETE SDV-CINECHEQUE : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec la Société SDV-CINECHEQUE pour que les familles puissent régler par ce mode de paiement, les activités proposées par le cinéma.

Article 2 :

Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget CINEMA.

2014-125 CULTURE – CINEMA - MODE DE PAIEMENT - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ENTRAIDE DU CINEMA ET DES SPECTACLES : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'association ENTRAIDE DU CINEMA ET DES SPECTACLES pour que les familles puissent régler par ce mode de paiement, les activités proposées par le cinéma.

Article 2 :

Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget CINEMA.

2014-126 CULTURE – CINEMA - MODE DE PAIEMENT - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CEZAM ILE-DE-FRANCE : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'association CEZAM ILE-DE-FRANCE afin que les familles puissent régler par ce mode de paiement, les activités proposées par le cinéma.

Article 2 :

Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget CINEMA.

**2014-127 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE CINÉMA
LE PALACE 2014 : APPROBATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Par 28 voix pour, 1abstention (Mme CLOOTS),

Décide :

Article unique :

D'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe cinéma le palace 2014 telle qu'annexée à la présente délibération.

**2014-128 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET VILLE 2014 :
APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'adopter la décision modificative n° 2 du budget ville 2014 telle qu'annexée à la présente délibération.

**2014-129 CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA SOCIETE STPE (SOCIÉTÉ DE
TRAVAUX PUBLICS ET D'ENTRETIEN) ET LA COMMUNE DE
BEAUMONT-SUR-OISE RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE
ANIMATION DE NOËL : AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mécénat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et la société STPE et à encaisser les recettes correspondantes

Article 2 :

Les recettes sont inscrites au budget 2014 de la commune.

**2014-130 CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA SOCIETE VOTP (VAL-D'OISE
TRAVAUX PUBLICS) ET LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE
RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE ANIMATION DE NOËL :
AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mécénat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et la société VOTP et à encaisser les recettes correspondantes

Article 2 :

Les recettes sont inscrites au budget 2014 de la commune.

Dates à retenir

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

Décembre			
1er	20 h	Communauté de Communes du Haut Val d'Oise : Bureau	Hôtel des Services
6	10 h	Noël du RAM	Salle Léo Lagrange
7	11 h 15	Cérémonie patriotique : Journée nationale d'hommage aux soldats morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie	Rassemblement devant l'Hôtel de Ville
15	20 h 45	Communauté de Communes du Haut Val d'Oise : Conseil communautaire	à Beaumont-Sur-Oise Salle du Conseil municipal
20	17 h	Inauguration patinoire Beaumont-sur-glace	Parc de la mairie

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux

jeudi 18 décembre 2014
jeudi 12 février 2015
jeudi 19 mars 2015
jeudi 21 mai 2015
jeudi 18 juin 2015

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 22 heures 05 minutes.




Le Maire,
Nathalie GROUX